**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 4 OCTOBRE 2021**

L’an deux mil vingt et un, le lundi 4 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire.

**Etaient présents :** Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, Emilie BERGONHE, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE, Christian FOURNET, Damien LESPINASSE et Josette DOURBIAS.

**Pouvoir :** Nicolas CHEVALLIER donne pouvoir à Yolande PASQUET

**Absente :** Cheyenne GREAULT

**Excusés :** Gilles JACQUET et Olivier PERRIER

**Secrétaire de séance :** Yolande PASQUET

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2021**

Monsieur EMMENDOERFFER a demandé la correction du dernier paragraphe de la page 7.

« Il suggère ~~pour~~ de répondre à la demande de douches pour les employés municipaux ~~de construire un~~ ~~bâtiment,~~ ~~derrière la maison des loisirs désaffectée. Il pense que la mairie peut demander une aide à la DDT pour ce projet.~~ mais aussi de se soucier de l’avenir des bâtisses de la cantine ainsi que de l’école maternelle. »

Ceci a donné suite à la validation complète du compte rendu par tous les membres du conseil municipal présents. (12 voix)

**2- COMPTES-RENDUS DES DELEGATIONS SYNDICALES DES ELUS**

Commission École : présence de Madame le Maire Stéphanie CUSIN-PANIT et de Madame Aurélie GILBERT :

La réunion du SIRP a eu lieu le Jeudi 23 septembre 2021, au programme :

1. Visite de la future école, nos deux déléguées étaient accompagnées des enseignantes, des ATSEM et des autres membres du personnel.
2. Résultat les travaux avancent, dans la partie neuve, on ne peut voir que la structure, par contre dans la partie rénovation évolue rapidement.
3. Pour la rentrée 2021-2122, un effectif de 55 élèves est recensé.
4. L’année scolaire 2022-2023 verra 11 nouvelles entrées en maternelle pour 8 sorties.
5. Une forte baisse d’effectif est à craindre pour la rentrée 2023.
6. Très bonne retombée concernant la garderie périscolaire.

Conseil d’administration de la maison de retraite : présence de Madame le Maire Stéphanie CUSIN-PANIT :

Seule la pharmacie de l’Aumance de Cosne-d’Allier a répondu favorablement à la préparation des médicaments, c’est un partenariat sur 4 ans.

La directrice actuelle, Madame Cécile BALLOFFY quittera ses fonctions au 01/01/2022. (rapprochement familiale).

SICALA,

Aucune réunion a été signalé par Monsieur Damien LESPINASSE.

Association du Château d’Hérisson, présence de Monsieur Philippe PERCHE :

La démission de Monsieur Jean Michel LECUYER a donné suite à l’élection de Madame Françoise BARDOT MAURIN. La nouvelle direction est en pleine préparation de la manifestation « La nuit des Châteaux ».

Commission Culture :

Les dirigeants du Hérisson Social Club ont annoncé un résultat très positif pour la saison estival 2021.

Une hypothèse de déplacer les concerts du Lundi sur les quais a été soumis par la commission en avançant des raisons de sécurité.

SEA : Monsieur Gilles JACQUET ne pouvant y assister, son suppléant Monsieur Denis BONNEAU l’a remplacé.

* Présentation des nouvelles communes rattachées au réseau.
* Concernant la dernière tranche de travaux à Hérisson, il faut refaire le diagnostic complet, et voir comment financer les travaux car l’Agence de l’Eau n’accorde plus de subvention pour les nouvelles constructions.

**3- APPROBATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES, DES TARIFS POUR LE COLUMBARIUM ET DE LA DEMANDE DE SEPULTURE DE M. LEROY**

Faute de nombreux absents à la dernière commission concernant le règlement intérieur du cimetière, aucune proposition n’a aboutie, ni la tarification pour le columbarium.

Après une discussion, très animée et constructive, les membres de la commission ont promis un résultat

définitif au prochain conseil municipal car la population est demandeuse.

Monsieur Thierry LEROY, ancien président du Festival de Musique en Bourbonnais après Madame I. CACHEUX et Madame B. ROUX » serait reconnaissant de célébrer ses obsèques dans l’église de CHATELOY et de pouvoir être enterrer dans le cimetière attenant. Tout Le conseil municipal a donné son accord à la requête de Monsieur LEROY.

*⇨ Délibération*

Vu la demande écrite de M. Thierry Leroy, domicilié à Verneix (03190), ancien Président du Festival de Musique en Bourbonnais, d’obtenir une concession funéraire dans le cimetière de Châteloy,

Considérant que le règlement du cimetière stipule, dans son article 1er, que les personnes non domiciliées dans la commune ne peuvent obtenir une sépulture au cimetière,

Considérant que M. Thierry LEROY n’est effectivement pas domicilié à Hérisson mais a œuvré pendant plusieurs années pour le rayonnement du festival à l’église de Châteloy,

L’assemblée décide, à l’unanimité, de donner une suite favorable à la demande de concession de M. Leroy.

**4- TRAVAUX PROVISOIRES SUR LA TOUR DE L’ESCALIER DU CHATEAU**

Festivité : « La nuit des Châteaux » le 23 Octobre 2021.

Sécurisation provisoire de la Tour de l’escalier du château sous réserve du suivi des préconisations de la DRAC.

Une commission de sécurité, doit passer valider la fermeture des ouvertures par des barreaux, des châssis ou des rembardes. Travaux effectués bénévolement par les membres de l’Association du Château.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire informe l’assemblée que Madame Bardot-Maurin, Présidente de l’association S.C.H., souhaite organiser la nuit des châteaux le 23 octobre prochain. Elle souhaite permettre au public d’accéder à la tour de l’Escalier du château, actuellement non sécurisée. Celle-ci propose une intervention bénévole d’entreprises habilitées pour des travaux sur les monuments historiques pour sécuriser l’accès à la tour.

Madame le Maire donne lecture du programme indicatif de travaux, élaboré par M. Hugo Théoleyre, ingénieur du patrimoine, pour l’accessibilité de cette tour.

L’assemblée décide, après débat, à l’unanimité, d’accepter que l’association SCH organise la nuit des châteaux sur le site du château féodal, sous réserve de la réalisation des travaux de sécurisation préconisés par M. Théoleyre et de l’obtention d’un accord écrit d’une commission de sécurité avant la manifestation.

**5 – BUDGET POUR LE REPAS DES AINES ET DES COLIS DE FIN D’ANNEE**

Cette année le repas de Noël des ainés aura lieu le 16 janvier 2022.

Un colis sera distribué aux personnes fragilisées, ne pouvant assister au repas.

Les participants retenus sont :

Les personnes de plus de 70 ans (nés en 1951 ou avant).

 Inscrites sur la liste électorale.

 Les époux(ses) n’ayant pas atteint l’âge requis pourront participer au repas après règlement de celui-ci.

 Le repas sera préparé par le Restaurant « Le Médiéval ».

Un budget provisionnel de 2800 € a été voté par le conseil municipal à l’unanimité.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire informe l’assemblée que la commission d’aide sociale, réunie le 9 septembre 2021, a proposé d’organiser un repas pour les aînés en janvier 2022 pour les personnes âgées de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale de la commune.

Comme les années précédentes, les époux(ses) n’ayant pas atteint l’âge requis pourront participer au repas après règlement de celui-ci.

Des colis seront également confectionnés pour les personnes ne pouvant pas participer au repas.

Après rappel du budget voté en 2020, par délibération n°68/2020 s’élevant à 2 200,00 €, Madame le Maire propose d’augmenter le budget à 2 800,00 € eu égard à l’augmentation du nombre de personnes de personnes atteignant 70 ans pour ce repas.

L’assemblée décide, à l’unanimité, d’augmenter l’enveloppe budgétaire à 2 800,00 € pour permettre l’organisation de ce traditionnel repas.

**6- PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT**

La commission d’aménagement a désigné Monsieur Denis BONNEAU, vice-président.

Des travaux d’entretien (budget fonctionnement) sont nécessaires concernant les toitures des ateliers municipaux, de l’église et de l’Espace Jacques Gaume.

L’Entrepreneur Monsieur Jérôme Roy a fait parvenir un devis complet.

Il reste deux à trois autres devis à venir de la part de : l’Entreprise Tuillo, l’Entreprise Cislo et l’Entreprise Jérôme Couverture.

Projet : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) – petites villes de demain.

La saisine de l’ANCT est possible dans le cadre de projets de revitalisation des centres-bourgs. Les études sont financées à 80 %. Vote de la saisine sans engagement financier de la commune : 8 pour, 3 contre et 1 abstention.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire informe l’assemblée que suite à la visite formalisée de M. Scaramozzino, délégué territorial à la D.D.T de Montluçon, il a été suggéré à la commune de demander un accompagnement de l’A.N.C.T. pour l’élaboration d’une étude de revitalisation du centre bourg nécessaire dans le cadre de mise en œuvre du dispositif de reconquête des centres bourgs mise en place par le Département.

Madame le Maire propose à l’assemblée de retourner la fiche d’instruction relative à l’accompagnement de projet et souligne que cela n’engage pas la commune financièrement.

Après débat, l’assemblée décide, à 8 pour, 3 contre et 1 abstention, de solliciter l’A.N.C.T. pour l’accompagnement de la commune en matière d’ingénierie dans ce projet.

Projet Sécurisation :

 PPRN mouvements de terrain

Remplacement du mur de soutènement vers les ateliers : reconstruction ou enrochement

Projet Développement :

 Aide au commerce :

 Boutique éphémère à renouveler et développer.

Installation d’un ostéopathe : demande de mise à disposition gratuite d’une partie de la maison des associations pour une durée déterminée, paiement des charges uniquement.

Projet Aménagement :

 Circulation : pose de radars pédagogiques

 WC PMR : réaménagement d’un WC existant (celui de la mairie) ou construction sur les quais

 Suite végétalisation (parc).

**7- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

*⇨ Délibération*

Madame le Maire présente un devis de la société VACHER d’Huriel pour l’acquisition d’une benne à grapin pour le tracteur communal avec reprise du godet à terre de 2019.

Le montant total du devis s’élève à 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC comprenant la reprise du godet actuel pour 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC.

Le conseil municipal, décide, à l’unanimité, d’accepter le devis présenté.

Madame le Maire est chargée d’effectuer les démarches nécessaires pour l’acquisition de ce bien ainsi que la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Plan de financement :

Montant total HT : 2 300,00 €

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Origines | Recettes | % |
| Communauté de Communes du Pays de Tronçais (fonds de concours) | 897,00 € | 39 |
| Total autofinancement | 1 403,00 € | 61 |
| **TOTAL GENERAL HT** | **2 300,00 €** | **100** |

*⇨ Délibération*



Vote : 15 pour

**8- QUESTIONS DIVERSES**

Les travaux dans l’ancien musée ont démarré le lundi 27 septembre 2021.

Les vœux du conseil municipal sont programmés pour le 14 Janvier 2022 à la salle Jacques Gaume.

Prévoir une commission aménagement dévolue au plan de circulation et au stationnement.

Une demande de cours de Français par 2 personnes vivant à Hérisson a été faite. Les volontaires souhaitant animer cette formation peuvent contacter la mairie.

Madame Florence ISSARD a renouvelé son agrément d’assistante maternelle pour 5 ans (3 enfants en journée et un périscolaire).

Mise à disposition d’un distributeur de sachets à crottes sur les quais et un supplémentaire dans la cour du château.

Bilan des marchés d’été : commerçants satisfaits, tous ok pour revenir l’année prochaine.

Vers une modification des horaires d’ouverture à savoir « de 17h à 21h ».

Proposition d’un marché le dimanche matin : de 9h à 12h ou 13h. date retenue, 31/10/2021 - 21/11/2021 - 23/01/2022 - 20/02/2022 - 20/03/2022 – 24/04/2022 et 22/05/2022.

Il est ressorti un bilan positif des 5 créateurs, artisans d’art, installés dans la boutique éphémère, de la rue Gambetta. 2 d’entre eux sont prêts à revenir, le Photographe et la Relieuse.

Une demande de plus de visibilité et de moyen de communication a été retenue et du relookage de la façade et de l’intérieur.

« Lettre d’Information » : Le secteur restant à distribuer, a été pris en charge par Monsieur André EMMENDOERFFER.

Le clocher ne sonne plus pour le moment, suite aux travaux actuels de l’ancien musée.

Fin du conseil municipal à 22h.